



VIE MUNICIPALE

Compte administratif 2004

Rappelons tout d'abord que le compte administratif est le résultat des opérations comptables telles que la perception (véritable compte de la commune) les a enregistrées.

Il permet de connaître l'excédent ou le déficit de l'exercice écoulé, d'affecter ce résultat et de juger si les opérations ordonnées par le maire sont en conformité avec le budget.

L'exercice 2004 se solde par un excédent de fonctionnement de 677 746,68 € et un déficit d'investissement de 484 789,55 €

Lors de sa séance du 24 juin dernier? le conseil municipal a décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 493 812,00 € en d'investissement
- 183 934,68 € en report sur la section de fonctionnement

Par ailleurs, le conseil a donné quitus au maire pour sa gestion de l'exercice 2004.

Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron.

C'EST FAIT

Le lundi 18 juillet 2005, la communauté de communes de la vallée du Sausseron s'est portée acquéreur du centre TELECOM situé à Ennery, pour un montant de 2 467 520 €.

Comme prévu, le même jour, la communauté a revendu à la société CEGIM pour 1 150 000 € une partie du centre (lot 1 dit « le château »)

Rappelons que cet achat doit permettre la création d'une zone d'activités, en prolongement de celle déjà existante, et ainsi doter la communauté de communes de ressources fiscales qui lui seront propres.

Tri sélectif et cartons d'emballages

Le SMIRTOM (syndicat intercommunal de ramassages des ordures ménagères) nous a signalé avoir observé une quantité croissante de cartons déposés en dehors des bacs sélectifs (bacs jaunes)

Ces gros cartons posent un problème majeur. D'une part, lors de la collecte, le camion étant muni d'un dispositif de compaction des déchets, les plus petits éléments (bouteilles plastiques, briques alimentaires, etc.) se retrouvent imbriqués à l'intérieur de ces gros cartons, ce qui rend le tri impossible par la suite sur le centre de tri. Ces cartons seront donc considérés comme des refus et ne seront, par conséquent, pas recyclés.

D'autre part, ces cartons posent également un problème pour le fonctionnement de la chaîne de tri, car certains sont beaucoup plus larges que les tapis de tri.

En conséquence, le SMIRTOM nous a informé que les cartons déposés en dehors des bacs ne seront plus collectés.

Les cartons qui ne rentrent pas dans les poubelles ménagères devront être déposés en déchetterie.

Prochain ramassage des encombrants :

le mercredi 16 Novembre 2005



Prochain Conseil Municipal le 30 septembre

LE PROJET PAVILLONNAIRE DES BAUDIÈRES

Le projet pavillonnaire des Baudières avance. Le permis de construire a été déposé en juillet. Dès que la Commission des sites aura donné son avis le 13 octobre prochain, le Logis Social et la Société KAUFMAN réalisateur du projet, en feront la présentation aux 40 candidats déjà inscrits et à tous ceux qui souhaitent le faire, le vendredi 21 octobre 2005 à 18h00 au Foyer Rural.

Etat civil

Naissance

COELHO Carla née le 3 juillet
MARCHE Florian né le 5 août
DONADEI Thomas né le 12 août
COSTA Andréa née le 19 août

Mariages

DUCLY Noëlle a épousé POIROT Xavier le 2 juillet
CANDELARIA Sonia a épousé CORDIER Matthieu le 30 juillet

Décès

CARREL Pierre, le 13 juin
FAVREAU Marie-Dominique, épouse LYPICK, le 30 juillet
CARTIER Jean-Louis, le 05 août
LETULLE Pierre, le 11 août

Enquête publique sur le plan de zonage d'assainissement d'Ennery

Elle aura lieu en Mairie, où les pièces du registre d'enquête seront déposées pendant un mois, du lundi 5 septembre 2005 au mercredi 5 octobre 2005 aux heures d'ouverture de la Mairie.

Monsieur Jackie MANSART qui a été désigné Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public le :

- samedi 10 septembre 2005 de 9h30 à 12h00
- jeudi 15 septembre 2005 de 14h00 à 17h00
- mercredi 21 septembre 2005 de 14h00 à 17h00
- mercredi 5 octobre 2005 de 14h00 à 17h00

Reprise de concessions au cimetière

Conformément à la réglementation et au pouvoir de Police du Maire, la Commune va engager une procédure de reprise de concessions. Ainsi, un recensement des concessions non renouvelées et des concessions en état abandon est en cours.

Les concessions non renouvelées peuvent être reprises dans un délai de 2 ans révolus après l'expiration de la période pour laquelle elles ont été concédées. Elles ne peuvent être réutilisées qu'après un délai de 5 ans à compter de la dernière inhumation. Afin que toute famille concernée puisse être prévenue, une liste des concessions recensées sera consultable en Mairie et par divers affichages, notamment devant chaque sépulture.

Pour les concessions centenaires ou perpétuelles en état d'abandon, la procédure de reprise dure 3 ans : différents procès verbaux sont dressés et différents affichages sont réalisés, notamment devant chaque sépulture.

Cartes postales

Une série de 5 cartes postales a été éditée par la commune. Elles sont en vente à la mairie et à l'agence postale au prix unitaire de 0.50 €

PHARMACIES DE GARDE

Pharmacies :

10 - 11 sept : LE THI : 41 rue Nationale à VAUREAL : 01 30 30 94 11
17 - 18 sept : DU BON TEMPS : 1 pas. de l'Aurore à CERGY St Christ. : 01 30 30 00 10
25 - 26 sept : LE THI : 41 rue Nationale à VAUREAL : 01 30 30 94 11
01 - 02 oct : DES 3 GARES : 2 place des 3 Gares à CERGY le Haut : 01 34 32 11 15

Gardes quotidiennes sur notre site : www.ennery.fr rubrique vie pratique / informations utiles

Service de nuit : contacter le commissariat de police de CERGY au 01 34 43 17 17

Risques liés à l'Amiante

Le décret n° 2001-840 du 13 septembre 2001 modificatif imposait aux propriétaires des immeubles de grande hauteur (IGH) et établissements recevant du public (ERP) classé de la 1ère à la 4ème catégorie de constituer un dossier technique « amiante » avant le 31 décembre 2003, pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997.

Ce délai reste fixé au 31 décembre 2005 pour le ERP de 5ème catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.

Le dossier technique est un diagnostic à faire réaliser par organisme agréé. Ce dossier est conservé par le propriétaire qui peut être amené à le présenter à des organismes de contrôles comme l'inspection du travail, par exemple, ou à des entrepreneurs lors de travaux à effectuer dans les locaux, ou à des acquéreurs si il y a vente des locaux.

Vous pouvez vous procurer la liste du repérage à effectuer en Mairie.

Les propriétaires concernés qui souhaitent avoir des précisions sur la constitution de ce dossier peuvent se renseigner auprès de :

Direction Départementale de l'Équipement - Bureau Contrôle Qualité Construction
Madame Idelma COLLYMORE - Préfecture - 95010 CERGY PONTOISE Cedex
Tél : 01 34 25 25 56 – fax 01 34 25 26 73 - Mel : idelma.Collymore@equipement.gouv.fr

Haie vive et verger haute-tige

Le Parc naturel régional du Vexin français maintient son engagement dans l'action de promotion de haies vives et d'arbres fruitiers, et propose aux habitants de :

- Bénéficier de conseils d'un technicien du Parc, pour réaliser un schéma de plantation ainsi qu'un devis
- Participer aux commandes groupées,
 - 2 fois par an (livr. en novembre et mars) pour les végétaux de haie
 - 1 fois par an (livr. fin novembre) pour les arbres fruitiers.
- Bénéficier des aides du parc (si plantations visibles du domaine public)

Contactez : Séverine Martin avant octobre pour tous conseils au 01 34 66 15 10

Les plaquettes techniques « planter une haie champêtre dans le Vexin français » et « planter un verger hautes tiges dans le Vexin français » sont disponibles.

Allocation de rentrée scolaire

Pour tous renseignements à propos de l'allocation de rentrée scolaire, contactez la CAF (caisse d'allocations familiales) au 0 820 25 25 25 (0,118 €/mn) ou sur www.caf.fr

ÉCOLES**Samedi vaqué**

Le 10 septembre

Association de Parents d'Elèves des Ecoles d'Ennery (APEEE)

Assemblée générale le 21 sept à 20h30 à la mairie
Rallye pédestre familial autour d'Ennery le 10 sept de 14h à 17h

FOYER RURAL**Marche :**

Réunion de rentrée le vendredi 9 septembre à 20h45 à la mairie

CEPPE

Reprise le 19 sept

Musique

Piano reprise des cours le 7 sept
Guitare reprise des cours le 15 sept

**FETE CANTONALE**

Le CAVS organise la **fête cantonale** le 18 septembre à Butry / Oise (la prairie).
à partir de 9h00 : Cross, VTT, Pétanque
à 12h : Déjeuner champêtre
à partir de 13h30 : Jeux Inter-Villages
QUADS pour enfants
Nombreux Stands - Buvette - Gaufres ...
Renseignements en mairie
Les enfants, jeunes et adultes intéressés pour participer aux épreuves peuvent contacter M.Y. COUBRICHE au 01 30 38 38 29

AOJE**Ames et cœurs vaillants**

Rassemblement le 17 septembre

Centre de loisirs

Mercredis à thème de 8h30 à 18h30
le 14 : grand jeu de l'Oie
le 21 : jeu de piste
le 28 : sortie à la Ludothèque (RDV 14h)

Activités du vendredi

Roller initiation : 17h - 18h
Roller confirmé : 18h - 19h (1 sur 2)
Trampoline : 19h - 20h30
Foot en salle : 20h - 22h

ASSOCIATIONS SPORTIVES**Foot :**

Di 18 sept : vétérans A - Beauchamp
Di 25 sept : vétérans B - Auvers
Di 25 sept : seniors - Puiseux Louvres
Reprise des entraînements le lundi 5

Judo :

Reprise des entraînements le lundi 19

Tennis de table :

Reprise des entraînements le lundi 5

Tennis :

Assemblée générale le vendredi 30 sept à 20h30 au club-house.

Inscriptions le 17 sept de 9h30 à 12h30 au Tennis couvert.

Reprise des entraînements le 24

Basket :

Reprise des entraînements le lundi 5

Tir à l'Arc :

Nous adressons toutes nos félicitations à une enfant d'Ennery : Eliette LAURENT qui termine 3ème au championnat de France de tir en campagne sans viseur.

**CALENDRIER**

09 sept : Marche réunion de rentrée

10 sept : Ecoles : samedi vaqué

APEE : rallye pédestre

17 sept : AOJE : cœurs vaillants

18 sept : Parioisse : Messe des familles
Visite de l'église

18 sept : Fête cantonale

Foot : vétérans A - Beauchamp

21 sept : APEEE : assemblée générale

25 sept : Foot : vétérans B - Auvers
seniors - Puiseux - Louvres

30 sept : Conseil Municipal

Tennis : assemblée générale

PAROISSE**Messes à Ennery**

Le dimanche à 10h30 à l'église

Le mardi à la FMP

Le mercredi à 18h15 à l'oratoire de la maison des œuvres de jeunesse

**Permanences**

Permanence du père Desvernois à la maison des œuvres les samedis de 9h45 à 11h30 (sauf le 24 septembre)

18 juin : messe des familles

18 juin : visite pédagogique de l'église dans le cadre de la journée du patrimoine, de 14h30 à 16h30.

Reprise du caté le 14 septembre

Aumônerie :

Rens : A. MALISSEN au 08 73 71 94 01